

PROCURATION POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Si votre demande d'accès à un document est demandée par une tierce personne, en votre nom, par une personne de votre choix, vous devrez fournir une procuration. Pour ce faire, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration disponible.

[Endroit], le [date]

Destinataire [nom de la municipalité / ville]  
 [Adresse du destinataire]

Objet : Procuration pour une demande d'accès à un document

Au responsable de l'accès à l'information,

Je, soussigné(e), [nom du demandeur], domicilié(e) au [adresse complète du demandeur], autorise, par la présente, [Nom de la tierce personne], de la société [nom de la société] (s'il y a lieu), à demander, en mon nom, une copie du (des) document(s) suivant(s) :

- 
- 
- 

(S'il y a lieu) : Ces documents concernent mon immeuble situé au [adresse complète de l'immeuble]

Signé à [endroit], en date du [date], pour servir et valoir ce que de droit.

\_\_\_\_\_  
 Signature du demandeur

Veuillez prendre note que lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou s'il s'agit d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne doit être adoptée à cet effet et remise avec la demande d'accès à l'information.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Nom et prénom du demandeur :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |               |
| Adresse postale :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |
| Téléphone :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Télécopieur : |
| Courriel :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |               |
| IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |               |
| (titre, auteur, sujet, date ou période visée et service concerné)                                                                                                                                                                                                                                                                            |               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |               |
| MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |               |
| <input type="checkbox"/> Consultation sur place (sur rendez-vous)<br><input type="checkbox"/> Courriel<br><input type="checkbox"/> Envoi postal<br><input type="checkbox"/> Télécopieur                                                                                                                                                      |               |
| ENVOI DE VOTRE FORMULAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |
| Vous pouvez retourner ce formulaire dûment rempli à l'attention du responsable de l'accès à l'information soit :<br><br>Par courriel : olivier.lacelle@tadoussac.com<br>Par courrier postal : 162, rue des Jésuites, Tadoussac, GOT 2AO<br>Par télécopieur : 418-235-4433<br>Au bureau municipal : 162, rue des Jésuites, Tadoussac, GOT 2AO |               |

| SIGNATURE DU DEMANDEUR |        |
|------------------------|--------|
| Signature :            | Date : |

| RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC              |
|---------------------------------------------------------------------------|
| Date de réception de la demande :                                         |
| Date limite de réponse au demandeur <sup>2</sup> :                        |
| Date d'envoi de l'accusé réception :                                      |
| Date d'envoi de l'avis de prolongement du délai de réponse <sup>2</sup> : |
| Date de communication de la décision :                                    |
| Analyse et décision :                                                     |

<sup>1</sup> Selon le mode de consultation souhaité, il peut y avoir des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de sa reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant. Le montant et les modalités de paiement de ces frais sont prescrits par le *règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*.

<sup>2</sup> La demande doit être traitée dans les 20 jours qui suivent la date de réception de la demande. Si le traitement de la demande dans le délai de 20 jours ne paraît pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de la municipalité, le responsable peut, avant l'expiration de ce délai, le prolonger d'une période n'excédant pas 10 jours en transmettant un avis en ce sens au demandeur. Le délai ne peut toutefois pas être prolongé au-delà de 30 jours.